

---

**COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

---

**RÉUNION DU LUNDI 25 MARS 2019**

---

Le lundi 25 mars 2019, à 10h00, la commission permanente du conseil départemental, dûment convoquée le 15 mars 2019, s'est réunie Salle Alexis de Tocqueville, à la maison du département, sous la présidence de Monsieur François Brière.

**Étaient présents :**

Monsieur Philippe Bas, Madame Brigitte Boisgerault, Monsieur François Brière, Monsieur Serge Deslandes, Madame Yveline Druetz, Madame Madeleine Dubost, Madame Karine Duval, Madame Marie-Pierre Fauvel, Madame Nicole Godard, Madame Anne Harel, Monsieur Dominique Hébert, Madame Maryse Hédouin, Madame Christine Lebacheley, Madame Patricia Lecomte, Monsieur Jean Lepetit, Monsieur Jean Morin, Madame Anna Pic, Monsieur Patrice Pillet, Monsieur François Rousseau.

**Étaient excusés :**

Madame Marie-Hélène Fillâtre, Monsieur Jean-Marc Julienne.

**Étaient excusés et avaient donné procuration :**

Monsieur Jean-Claude Braud procuration à Madame Nicole Godard, Madame Catherine Brunaud-Rhyn procuration à Madame Christine Lebacheley, Monsieur Jacques Coquelin procuration à Madame Anne Harel, Monsieur Marc Lefèvre procuration à Monsieur François Brière, Madame Valérie Nouvel procuration à Monsieur Jean Morin, Monsieur Franck Tison procuration à Madame Anna Pic.

**Secrétaire de séance :**

Madame Karine Duval.

\* \* \*

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 25 mars 2019

<b>Service instructeur</b>	: <b>Cabinet du président Direction de la communication</b>
<b>Titre du rapport</b>	: <b>Subvention de fonctionnement pour le Défi des ports de pêche 2019</b>
<b>Commission</b>	: <b>Attractivité territoriale, économie et agriculture</b>

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération CD.2017-11-06.0-4 du 6 novembre 2017 donnant délégation à la commission permanente pour l'ensemble des attributions du conseil départemental à l'exception :

- des attributions visées aux articles L. 3312-1 et L. 1612-12 à 1612-15 du Code général des collectivités territoriales,
- des attributions qui ne sont déléguées,
- et des documents stratégiques, conventions cadres, schémas et plans départementaux, ainsi que des rapports annuels d'activité ;

---

Mes chers collègues,

La Manche est engagée dans un Plan nautisme voté par notre assemblée départementale en 2017. Dans cette orientation stratégique, l'attractivité de notre territoire passe par la promotion de notre littoral : cadre environnemental, infrastructures et équipements portuaires, service aux usagers, tourisme, pratique de la voile, des sports de glisse et aquatiques, soutien aux compétitions sportives, au patrimoine navigant ou encore aux événements.

Ainsi, le Département marque son soutien aux événements récurrents liés au monde maritime (ex : Tour des ports de la Manche, Festival des voiles de travail, Toute la mer sur un plateau à Granville, Gliss'festival à Barneville-Carteret...). Mais également, dans cette volonté d'attractivité, la Manche apporte son concours à des rendez plus ponctuels (ex : en 2018, la Drheam Cup et le Championnat du monde universitaire de voile à Cherbourg-en-Cotentin,) ou modulables dans leur site d'accueil (ex : Tour voile à Barneville-Carteret en 2018 et Jullouville en 2019).

Cette année, un soutien plus particulier sera apporté à deux événements ponctuels à forte notoriété : le Défi des ports de Pêche à St-Vaast-la Hougue et l'accueil de l'Hermione à Cherbourg-en-Cotentin, tous deux en mai prochain.

Ce rapport présente le Défi des ports de pêche, accueilli à Saint-Vaast-la-Hougue, du 6 au 12 mai 2019 et organisé par une association locale créée pour l'occasion « Défi des ports de pêche Saint-Vaast 2019 ».

Depuis 32 ans, le Défi des ports de pêche rassemble des professionnels du monde de la mer (pêche et plaisance) dans le cadre d'une compétition en amateur. Cette régates en équipage rassemble, dans un port de pêche différent chaque année, une vingtaine de bateaux provenant de l'ensemble des espaces maritimes du territoire français métropolitain (mer du Nord, de la Manche, océan Atlantique, mer Méditerranée). Si initialement l'enjeu résidait dans le fait de voir s'affronter des pêcheurs par le biais d'une compétence de navigateur, rapidement cette compétition s'est muée en une fête conviviale, ouverte à tous, où chaque délégation présentait les productions maritimes de son territoire. Au cours des éditions, cette volonté de renforcer l'attractivité des terroirs maritimes français s'est renforcée.

Cette manifestation d'envergure nationale regroupe ainsi sport, promotion de la filière pêche et valorisation touristique du territoire.

L'an passé, le Défi des ports de pêche était organisé au Grau-du-Roi dans le Gard. Son dernier accueil dans la Manche date de 2011 à Granville et en 2005 à Saint-Vaast-la-Hougue. Sur ces deux éditions manchoises, le Défi des ports de pêche avait rencontré un réel succès de fréquentation.

En résumé, le Défi des ports de pêche permet :

- de réunir le temps d'une régates de quelques jours les mondes de la pêche et de la plaisance issus des différentes régions françaises ;
- de promouvoir un port, un département, par la mise en valeur des différentes facettes à vocation nautique, économique, culturelle... ;
- de mettre en valeur les ressources halieutiques et produits locaux : étal de produits de la mer, démonstrations culinaires par les chefs, des cours de cuisine participatifs, des conseils de préparation, des livrets de recettes... ;
- d'accueillir des expositions, des débats et des animations à propos de la pêche professionnelle, ses avancées et ses problématiques, ses métiers et ses formations.

Le budget prévisionnel de cet événement est évalué à **285 000 € TTC** et réparti comme suit :

<b>POSTES DE DEPENSES</b>	<b>MONTANT TTC</b>
Communication, promotion et animation	85 770 €
Organisation sportive	100 003 €
Accueil et réception	87 642 €
Autres charges	11 585 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>285 000 €</b>

Afin de contribuer à la réussite de cet événement, l'association en charge de son organisation a sollicité les collectivités territoriales dont le Département de la Manche pour une participation à hauteur de **30 000 € TTC**, correspondant à la prise en charge partielle des prestations d'organisation et de promotion.

La Région Normandie, la communauté d'agglomération du Cotentin, la ville de Saint-Vaast-la-Hougue et la commune de Réville seront partenaires aux côtés du Département de la Manche en apportant une aide financière attendue à hauteur de **71 000 € TTC**, et répartie de la façon suivante :

- Région Normandie	20 000 €
- communauté d'agglomération du Cotentin	30 000 €
- ville de Saint-Vaast-la-Hougue	20 000 €
- commune de Réville	1 000 €

Le montant global des dépenses ayant été revu à la baisse depuis le départ de la lettre d'intention, de 400 000 € TTC à 285 000 € TTC, l'aide départementale s'élèverait donc à **30 000 € TTC**.

---

Au regard de ces éléments, je vous propose :

- de donner votre accord pour l'attribution d'une aide départementale de **30 000 TTC** ;
- d'accepter les termes de la convention du partenariat entre « l'association du Défi des ports de pêche Saint Vaast 2019 » et le Département de la Manche pour l'organisation de cette manifestation qui aura lieu du 6 au 12 mai 2019 ;
- de m'autoriser à signer la convention.

<b>DEPENSES</b>		
Imputation budgétaire	Engagement	Montant
65-023-6574-791-176	1761176-1	30 000,00

Le président du conseil départemental,



Marc Lefèvre

**DELIBERATION CP.2019-03-25.4-10 - Subvention de fonctionnement pour le Défi des ports de pêche 2019**  
(rapporteur : Monsieur François Brière)

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Compte tenu des éléments d'information fournis,

La commission permanente du conseil départemental :

- donne son accord pour l'attribution d'une participation financière de 30 000 € à l'association Défi des ports de pêche Saint-Vaast 2019, pour participer à l'organisation et la promotion de cette régates ;

- approuve les termes de la convention de partenariat, telle qu'elle figure en annexe à la présente délibération, avec l'association Défi des ports de pêche Saint-Vaast 2019.

En conséquence, elle autorise le président à signer le document correspondant.

**Adopté à l'unanimité**

**Vote pour : 25**

**Vote contre : 0**

**Abstention : 0**

**Ne prend pas part au vote : 0**

Délibéré à Saint-Lô, le 25 mars 2019



Le président du conseil départemental,

Marc Lefèvre

Le président du conseil départemental certifie que la présente décision est exécutoire en application de l'article L. 3131-1 du Code général des collectivités territoriales.

ID télétransmission : 050-225005024-20190325-lmc1952124-DE-1-1

Date envoi préfecture : 26/03/19

Date AR préfecture : 26/03/19

Date de publication : 29/03/19